

Règlement du jeu

« Découvrez la recette du bonheur »

Article 1 : société organisatrice et objectif du jeu

Predica, S.A. au capital entièrement libéré de 915 874 005 euros, dont le siège social est situé au 50-56, rue de la Procession 75015 Paris, SIREN 334 028 123 RCS Paris, organise du 14 novembre 2011 au 28 décembre 2011 inclus un jeu dénommé « Découvrez la recette du bonheur ».

Predica, S.A organise le jeu pour le compte des Caisses Régionales de Crédit Agricole participantes dont la liste figure en annexe 1 du présent règlement, ci-après dénommées la(les) Caisse(s) Régionale(s) participante(s).

L'objectif de l'opération, au travers d'un quiz au thème de la gastronomie, est de sensibiliser de manière ludique et conviviale les internautes à l'intérêt de procéder à une épargne régulière dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie.

Article 2 : personnes concernées

La participation au jeu est ouverte à toute personne majeure résidant en France. Une seule participation par personne (mêmes nom, prénom et domicile) est autorisée.

Ne peuvent participer à ce jeu les salariés et membres de Predica, les salariés et membres des Caisses Régionales participantes et leur famille en ligne directe, ainsi que toute personne physique ou morale ayant contribué, à quelque titre que ce soit, à l'organisation du présent jeu.

Article 3 : diffusion

Ce jeu est diffusé :

- par e-mail adressé sur une base de données qualifiées, aux clients de la Caisse régionale participante,
- par bannière présente sur le site de la Caisse régionale participante
- par bannière présente sur la partie sécurisée du site internet de la Caisse régionale participante, sur lequel le client peut consulter ses comptes bancaires,
- par bannière sur le site public decouvri.assurancevie.com

Article 4 : modalités de participation et détermination des lots

Pour participer au jeu, les internautes se connectent à un module internet actif. Toute personne ayant répondu correctement aux 8 questions du quiz bénéficie d'une chance de gagner. Cette participation au jeu est entièrement gratuite.

9 chances supplémentaires de gagner sont accordées aux personnes ayant non seulement répondu correctement aux 8 questions du quiz, mais encore ayant mis en place des versements réguliers entre le 14 novembre et le 28 décembre 2011 inclus sur les contrats d'assurance vie suivants assurés par PREDICA :

Predissime 9, Floriagri, Floriane et Espace Liberté (ces contrats sont des contrats d'assurance vie multisupports non garantis en capital).

Les informations personnelles (nom, prénom, e-mail et date de naissance) données avant de répondre au quiz sont les coordonnées prises en compte pour le jeu.

Dans le cas de la mise en place de versements réguliers, ces données sont croisées avec les informations communiquées au moment de la mise en place de ces versements.

A la clôture du jeu un tirage au sort le 13 janvier 2012 déterminera 70 gagnants : 1 gagnant national et 3 gagnants par Caisse Régionale participante avec, dans l'ordre :

- Gagnant national (toutes caisses régionales confondues, y incluant les participants au jeu qui ne sont pas clients d'une Caisse régionale participante) : un tour des vins de Californie – 7 jours pour 2 personnes – 4 305 €

1^{er} gagnant régional : Galaxy Tab 10.1 16 Go – 598 € / pièce

2^e gagnant régional : un chèque cadeau Sésame Gourmand menu Excellence pour deux personnes : 300 €

3^e gagnant régional : un guide Bottin Gourmand à 24 €

Pour les besoins du tirage au sort régional, les participants au jeu qui ne sont pas clients des Caisses régionales participantes seront répartis parmi les tirages régionaux proportionnellement au nombre de participants de chacune des Caisses régionales participantes.

Article 5

Les dotations ne sont ni échangeables, ni remboursables. Les gagnants ne pourront ainsi prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

La société organisatrice ne saurait être responsable en cas d'annulation de ce jeu pour cause de force majeure.

La société organisatrice se réserve le droit d'arrêter ce jeu à tout moment sans dommage moral ou financier pour les participants.

Article 6

Les gagnants autorisent toute vérification concernant leur identité et leur adresse postale ou adresse électronique (e-mail). Toute fausse identité ou fausse adresse ou coordonnées erronées entraînera la nullité des participations et des gains obtenus en conséquence.

Aucune personne morale ne peut participer à ce jeu.

Toute falsification de nom ou d'adresse postale ou e-mail (adresse électronique) est susceptible d'entraîner des poursuites pénales contre son auteur.

Article 7

La société organisatrice n'est pas responsable de l'acheminement du courrier postal ou électronique ou du transport.

La société organisatrice décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'ordinateur d'un participant et en cas d'éventuels dysfonctionnements des modes d'accès au réseau Internet et/ou du réseau Internet lui-même (interruption, effacement, mauvaise transmission, etc.) ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du jeu . D'une manière générale, la société organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et /ou accidents qui pourraient arriver aux gagnants pendant la jouissance des lots attribués ou qui pourraient affecter lesdits lots.

S'agissant des lots, la responsabilité de la société organisatrice est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement gagnés. La société organisatrice n'est ni fournisseur, ni vendeur, et n'endosse aucune responsabilité contractuelle relative à l'usage et à la jouissance des lots attribués.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux participants, à leurs équipements informatiques et/ou aux données qui y sont stockées, ni des éventuelles conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Le participant est responsable de son adresse électronique et de son adresse postale. La société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi d'un courrier électronique ou postal, ou de l'envoi d'une dotation à une adresse inexacte du fait de la négligence du participant.

La société organisatrice ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable de la perte d'une ou plusieurs dotations résultant d'une adresse erronée ou incomplète ou d'une défaillance de la Poste ou du transporteur.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage lié, directement ou indirectement, de l'utilisation d'une dotation.

Article 8

Predica et les Caisses Régionales ne pourront utiliser, à des fins promotionnelles et/ou publicitaires sur tout support médiatique de leur choix, les noms, prénoms, adresses des gagnants, photographies, témoignages qu'après accord exprès par les gagnants.

Aucune participation financière de Predica et des Caisses Régionales participantes ne pourra être exigée dans ce cas par les gagnants.

Article 9

La participation au jeu implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement.

Article 10 : fichiers de données personnelles

Les données à caractère personnel des participants recueillies au moyen des formulaires d'adhésion nécessaires au présent jeu, le sont pour le compte de la Caisse Régionale du lieu d'habitation du participant, responsable du traitement (la liste des Caisses Régionales et coordonnées figurent en annexe 1 au présent règlement).

Ces données pourront faire l'objet d'un traitement pour les finalités suivantes : organisation du jeu, établissement de statistiques et réalisation d'actions de prospection commerciale.

Les participants pourront, à tout moment, conformément à la loi Informatique et Liberté, accéder aux informations les concernant, les faire rectifier, les faire supprimer, s'opposer à leur communication à des tiers ou à leur utilisation à des fins commerciales, en écrivant, par lettre simple à la Caisse Régionale de leur lieu d'habitation dont l'adresse figure ci-après à l'annexe 1 du présent règlement. Les frais de port au tarif lent en vigueur seront remboursés sur simple demande écrite.

Article 11 : droits de propriété littéraire et artistique

Tous les droits de reproduction sont réservés, y compris pour les documents téléchargeables et les représentations iconographiques et photographiques. Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

Article 12 : dépôt du règlement

Le règlement complet est consultable et imprimable sur le site internet dédié au jeu et consultable dans les agences régionales participantes. Il est déposé chez Maître Frédéric Nadjar, Huissier de Justice, 164 avenue Charles de Gaulle, 92 523 Neuilly-sur-Seine Cedex, France. Il pourra être adressé par courrier postal à titre gratuit à toute personne sur simple demande écrite adressée avant la date limite de participation à communicationCAA@ca-assurances.fr ou à :

Crédit Agricole Assurances

CCA / PUB – Jeu « Découvrez la recette du bonheur »

16/18 Boulevard de Vaugirard

75015 Paris

ANNEXE 1

LISTE DES CAISSES RÉGIONALES DE CRÉDIT AGRICOLE PARTICIPANTES

- **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne**
Siège social : 269 Faubourg Croncels – 10000 Troyes
- **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi Pyrénées**
- Siège social : 219 avenue François Verdier - 81022 ALBI Cedex 9
- **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Alpes Provence**
Siège social : 25 chemin des Trois Cyprès - 13097 Aix-en-Provence Cedex 2
- **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Charente Maritime Deux-Sèvres**
- Siège social : 12 bd Guillet-Maillet - 17117 SAINTES CEDEX
- **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor**
Siège social : La Croix Tual - 22440 Ploufragan
- **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Charente Périgord**
- Siège social : 28-30 rue d'Epagnac, Soyaux (Charente) - ANGOULEME
- **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Franche Comté**
- Siège social : 11, Avenue Elisée Cusenier - 25084 Besançon Cedex 9
- **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère**
- Siège social : 7 route du Loch - 29555 Quimper cedex 9
- **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine**
- Siège social : 304, bd du président Wilson - 33076 BORDEAUX cedex
- **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille et Vilaine**
- Siège social : 4 rue Louis Braille 35136 St Jacques de La Lande
- **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Val de France**
Siège Social : 1 rue Daniel Boutet - 28000 Chartres
- **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Loire Haute-Loire**
- Siège social : 94 rue Bergson - 42007 Saint-Etienne
- **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre Loire**
- Siège social : 8 Allée des Collèges - 18920 BOURGES cedex 9
- **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Morbihan**
- Siège social : Avenue de Kéranguen 56956 Vannes Cedex 9

- **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Lorraine**
Siège social : 56-58, avenue André Malraux. 57000 Metz

- **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie**
Siège social : 15 Esplanade Brillaud de Laujardière 14050 CAEN Cedex

- **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Sud Méditerranée**
- Siège social : 30 rue Pierre Bretonneau - BP 39923 - 66832 PERPIGNAN
CEDEX 9

- **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie**
- Siège social : PAE Les Glaisins - 4 avenue du Pré Félin - Annecy le Vieux -
74985 Annecy cedex 9

- **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ile-de-France**
- Siège social : 26 quai de la Rapée 75012 Paris.

- **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie Seine**
Siège social: Cité de l'Agriculture, Chemin de la Bretèque 76230 Bois-
Guillaume

- **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Touraine Poitou**
- Siège social : 18, rue Salvador Allende-BP 307, 86008 POITIERS CEDEX

- **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest**
Siège social : 29 boulevard de Vanteaux – 87000 LIMOGES

- **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Martinique**
- Siège social : rue Case Nègre - Place d'Armes 97232 Lamentin